

mis en ligne le 15 février 2024

ARRETE MUNICIPAL N°13194 DU 14 FEVRIER 2024

Le Maire de Larmor-Plage,

OBJET :

Travaux.

1 rue Traversière.

Du lundi 19 février
Au jeudi 20 juin 2024

- Vu les articles L. 2211-1 et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu le Code de la Route,

- Vu la demande faite par EURL BEVAN Construction-5 ZA du Braigno 2-56700 KERVIGNAC

- Considérant que pour des motifs de sécurité publique et pour permettre le stationnement d'une benne et de véhicules de chantier, il importe de modifier le stationnement rue Traversière.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Du lundi 19 février à 08h00 au jeudi 20 juin 2024 à 18h00, il convient d'interdire 4 places de stationnement devant le 1 rue Traversière pour le stationnement de véhicules de chantier, benne et remorque.

ARTICLE 2 : Les panneaux de signalisation seront mis en place 48h00 avant la date d'intervention par la Police Municipale.

ARTICLE 3 : La signalisation temporaire, lestée ou fixée, doit résister à des rafales de vent jusqu'à 90 Km/h. L'entreprise veillera à la bonne mise en place de celle-ci ainsi que la sécurisation du site via un périmètre de sécurité.

ARTICLE 4 : Madame La Directrice Général des Services, la Police Municipale, Madame la Commissaire de Police de LORIENT et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LE MAIRE,

Patrice VALTON

